

Par Moussa Belgacimi, président



Une revalorisation en trompe-l'œil!

hères collègues, chers collègues, Le 1er octobre 2021, le Smic a augmenté de 2,2 %. Parallèlement, du fait de la négociation annuelle obligatoire de branche, les rémunérations des salariés des établissements privés (Sep) ont augmenté de 0,2 %. Cela signifie qu'aujourd'hui, une partie d'entre eux perçoit une rémunération inférieure au Smic et reçoit donc une compensation automatique pour se hisser au salaire minimum.

Afin d'améliorer cette situation, le Spelc reste mobilisé dans les négociations des accords salariaux et de la convention collective nationale.

Cette rentrée a également mis sur le devant de la scène médiatique le problème de la rémunération des enseignants. Le constat est partagé par tous, y compris par notre ministère, et les propositions vont bon train. Actuellement, la revalorisation annoncée est un trompe-l'œil! 400 millions d'euros attribués, puis 700 millions ajoutés, c'est en réalité bien peu car cette enveloppe comprend déjà la prime d'équipement informatique et la participation de 15 € à la mutuelle complémentaire. Pour ce qui est des revalorisations, si cela concerne 96 % des maîtres auxiliaires, nous pouvons regretter que seuls 39 % des enseignants soient concernés.

Ainsi, lorsque le ministère parle de 1,1 milliard d'euros, ce ne sont en réalité que quelques euros en plus constatés sur la fiche de paie... et encore, pas pour tout le monde!

Lorsque le ministère parle de 1,1 milliard d'euros, ce ne sont en réalité que quelques euros en plus constatés sur la fiche de paie...

Le Spelc plaide donc pour une mesure immédiate et équitable afin d'enrayer l'appauvrissement de la profession: le dégel du point d'indice de la fonction publique. Puis, une réelle et rapide revalorisation devrait avoir lieu afin de rémunérer dignement les enseignants en France.

Très concrètement, agir pour faire évoluer nos conditions de travail est possible! Vous aussi, enseignants ou salariés, pouvez y contribuer dans vos établissements. Le comité social et économique (CSE) est l'instance représentative des personnels qui a pour mission d'assurer la représentation collective des salariés. Le dossier de ce nouvel ÉDUCATEUR Spelc vous donnera les clefs pour en comprendre les enjeux. Vous pouvez vous engager directement dans vos établissements pour faire avancer les valeurs du Spelc au service de tous les personnels. Alors n'hésitez pas!





Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique

192 bis, rue de Vaugirard 75 015 Paris Tél. 01 58 10 13 13

Directeur de la publication: Moussa Belgacimi Coordinatrice: Valérie Doulmet

Conception et réalisation :

Bayard Service BP 97 257 35 772 Vern-sur-Seiche Tél. 02 99 77 36 36 Secrétaire de rédaction: Romain Pénisson Rédactrice graphique: Nelly Denos

Impression: Media Graphic (Rennes - 35)



Routage: Mailtech (Verson - 14)

Abonnement annuel: 46 euros

CPPAP: 0923 S 06 619

Spelc, sauf mention contraire





Fédération nationale des SPELC



 ${\tt @FederationSPELC}$



spelc.fr

